

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'approbation des critères d'évaluation des soumissions et de leur pondération pour les appels d'offres de 1300 MW d'énergie renouvelable (A/O 2022-01) et de 1000 MW d'énergie éolienne (A/O 2022-02) (Dossier R-4207-2022)

Objet de la demande

Le 21 octobre 2022, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (HQD) dépose à la Régie de l'énergie (la **Régie**) une demande d'approbation des critères d'évaluation et de leur pondération pour les appels d'offres de 1300 MW d'énergie renouvelable (A/O 2022-01) et de 1000 MW d'énergie éolienne (A/O 2022-02).

Cette demande fait suite à la publication par le gouvernement du Québec de deux règlements, le 17 août 2022, dans la Gazette officielle du Québec, lesquels prévoient un appel d'offres pour un bloc de 1300 MW d'énergie renouvelable et un appel d'offres pour un bloc de 1000 MW d'énergie éolienne. Les deux appels d'offres doivent être lancés **au plus tard le 31 décembre 2022**.

Elle fait également suite au décret 1189-2022 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie à l'égard d'un bloc de 1000 MW d'énergie éolienne.

Cette demande est soumise en vertu des articles 72 et 74.1 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

Procédure d'examen de la demande

Pour le moment, la Régie entend traiter la demande par voie de consultation. La procédure d'examen sera confirmée ultérieurement.

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur demande d'intervention, accompagnée de la liste des sujets dont elles entendent traiter et, le cas échéant, d'un budget de participation conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) et au Guide de paiement des frais 2020 (le **Guide**), **au plus tard le 4 novembre 2022 à 12 h**. Le Distributeur pourra déposer ses commentaires à l'égard de telles demandes d'intervention **au plus tard le 9 novembre 2022 à 12 h**. Les personnes intéressées pourront répondre à ces commentaires, le cas échéant, **au plus tard le 11 novembre 2022 à 12 h**.

La demande, les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie, par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria, 41e étage, bureau 4125, C.P. 001

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca